

L'ENGAGEMENT D'ANGERS LOIRE METROPOLE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La collectivité d'Angers Loire Métropole s'est toujours engagée pour développer son territoire de manière harmonieuse et respectueuse de son environnement et de ses habitants.

La prise en compte du développement durable depuis 1999 a rapidement pris une **place prépondérante dans la politique de l'Agglomération**. Le projet d'Agglomération, voté en 2003 et valide jusqu'en 2015, formalise les orientations en matière de développement durable et inspire la mise au point de l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole en 2006. Suivront la réalisation du Bilan Carbone® du territoire d'Angers Loire Métropole en 2008, puis l'adoption du Plan Climat Energie Territorial en octobre 2011 et l'élaboration de l'Agenda 21 Biodiversité (finalisation en 2013 et adoption en janvier 2014).

A travers ces différents projets, la volonté d'Angers Loire Métropole est aussi de sensibiliser ses citoyens à la question du développement durable, et surtout de faire comprendre les omniprésentes interrelations entre les questions environnementales, économiques et socioculturelles, pour finalement favoriser l'indispensable participation citoyenne aux grands enjeux contemporains.

